



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 20 mai 2021 à 20 heures à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Date de convocation : 12 mai 2021

PRESENTS : M EVIN P. , M CAILLER R., Mme DURAND A., M GUILLOU V., Mme PETITEAU M-E, M AMOSSÉ M., Mme BARON A., M BAUDRY M., Mme CLÉRO V., M DUGUÉ V., M BOUCHEREAU F., Mm FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, M GAULTIER J-L, Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B., Mme PASQUEREAU C.

ABSENT : M CARETTE C.

Mme LAMBERT B. est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 22 avril 2021 a été approuvé.

M le Maire demande de reporter le sujet sur l'autorisation de cession des parcelles pour l'aménagement de la ZAC Multi sites suite à la procédure d'expropriation.

DÉCLARATION DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Il est donné lecture de déclarations d'intention d'aliéner sur lesquelles la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 27 avril 2021 :

- E 2398 37B rue du Vignoble 40 m²
- E 2399 39 rue du Vignoble 747 m²

Appartenant à Monsieur et Madame LOIZEAU Anthony et Lucie (demandée par Maître LUQUIAU à SEVREMOINE). Parcelles situées en zone Ub

Déclaration reçue en mairie le 3 mai 2021 :

- E 1741 Le Bourg 53m²
- E 193 Rue d'Anjou 145 m²

appartenant à l'indivision PICOT (demandée par Maître PENARD à Vallet). Parcelles situées en zone Ua.

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ces biens.
Le Maire est chargé de transmettre ces déclarations.

AVENANT RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant sur la transformation de la fonction publique, et notamment son article 47 qui vise à harmoniser le temps de travail effectif entre les collectivités territoriales et les établissements publics en supprimant les régimes dérogatoires prévus initialement à l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 pour et 1 abstention :

- **Décide** de se mettre en conformité avec les 1607 heures en enlevant les deux jours octroyés par le Maire.

Les 1607 heures se décomposent ainsi :

365 jours dans l'année

- 104 samedis et dimanches

- 25 jours de congés

- 8 jours fériés en moyenne

= 228 jours travaillés en moyenne

DÉSIGNATION DES JURÉS D'ASSISES POUR 2022

Après lecture de la circulaire préfectorale du 30 avril 2021, et après avoir pris connaissance des dispositions, le Conseil Municipal nomme par tirage au sort, trois personnes susceptibles de siéger en qualité de jurés aux assises de Loire-Atlantique en 2022 :

- Madame Anaïs HERRY née le 29/12/1994 à CORMEILLES-EN-PARISIS (Val d'Oise) domiciliée 4 La Gravoire 44330 LA REGRIPIERE
- Madame Martine QUINTON épouse PAYRAUDEAU née le 12/01/1959 à SAINTE LUCE SUR LOIRE (Loire Atlantique) domiciliée 8 rue du Pinier 44330 LA REGRIPIERE
- Monsieur Joseph BOITEAU né le 27/04/1935 à LA REGRIPIERE (Loire Atlantique) domicilié 6 La Petite Aujardière 44330 LA REGRIPIERE

INDEMNITÉS DE GARDIENNAGE ÉGLISE POUR 2021

Considérant la circulaire ministérielle du 23 mars 2021 relative à l'indemnité de gardiennage de l'Eglise,

Et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de fixer l'indemnité de gardiennage pour l'année 2021 à **200 €** qui sera versée à la Paroisse St Vincent des Vignes.

Cette indemnité sera versée en une seule fois, et budgétisée à l'article 6282.

TOUR DE GARDE ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Les élus fixent les tours de garde pour les élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021.

INFORMATIONS DIVERSES

Café / Restaurant

Monsieur le Maire rappelle que la commission économique a choisi M Laurent DUGRAY et Mme Elisa DUGRAY pour la gérance du café.

L'ouverture du café restaurant se fera en septembre.

Leurs projets sont :

- l'ouverture 7 jours sur 7
- la création d'une petite épicerie avec des produits locaux et un dépôt de pain
- un point presse et de jeux
- des soirées à thèmes organisées ou non avec les associations

Ils ont montré leur réelle motivation pour reprendre la gérance.

Zac du Souchais

M Guillou informe les élus sur une bande d'accroche qui est proposée sur la ZAC du Souchais. C'est-à-dire que les constructions devront obligatoirement être accolées sur une limite séparative définie à l'avance. Cette solution permet aux futurs acquéreurs d'agrandir dans le futur plus facilement leur maison. Les points négatifs sont une continuité visuelle d'un seul mur et le bruit entre les deux maisons. Vu la grandeur des parcelles, cette solution devrait être imposée directement. Après réflexion, le conseil municipal, à 15 contre, 1 abstention et 2 pour, décide ne pas imposer de bande d'accroche aux futurs acquéreurs.

La commission voirie a décidé de laisser les nouvelles voies à doubles sens.

Il est proposé pour le conseil municipal de juin de réfléchir à des noms de rues. Les propositions actuelles sont : rue de la Petite Pièce, rue de l'Ouche Renard, rue de la Sanguèze ou rue de la Logne.

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Une réunion a eu lieu entre les membres de la commission PCAET et les maires de la communauté de communes Sèvre et Loire. L'objectif est de consommer moins d'énergie et de développer le développement durable.

Les gros consommateurs d'énergies sont les résidentiels, les transports, les industries et l'agriculture. Cette réunion a permis de réfléchir aux différentes actions qui pouvaient être menées comme : l'économie circulaire, l'aide à la rénovation sur l'habitat, etc.

Cantine

M CAILLER informe de l'installation de barre de sécurité aux fenêtres des sanitaires du restaurant scolaire suite à une demande de l'association.

Comité de pilotage PEDT

Lors du comité de pilotage, un bilan a été dressé sur le précédent. Cinq thèmes sont ressortis : Développement durable, le vivre ensemble, problèmes liés aux écrans, mixité dans l'espace public et choix d'un thème renouvelé chaque année.

Commission animation

Mme DURAND rappelle plusieurs manifestations à venir :

- le 5 juin la remise des œuvres pour « l'Art'grippière ».
- le 12 juin le forum des associations qui se tiendra à l'extérieur de la salle polyvalente
- le 3 juillet « Mouv your Vignoble » organisé par le département et les centre de loisirs de Mouzillon, le Landreau et la Regrippière